

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etagnières

Préavis No 28/03.2024 – Finances – Urbanisme-Infrastructures – Sécurité routière

Demande d'un crédit d'ouvrage de **CHF 440'000.- TTC** pour réaliser un accès complémentaire à la nouvelle halte provisoire du LEB via la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401 et des cheminements d'accès.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Dans le cadre du développement du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher (leb) et plus particulièrement de la réalisation courant 2024 de la nouvelle halte ferroviaire provisoire au nord du parking de la salle de l'Etang, l'objectif principal du transporteur est de pouvoir garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux trains et respecter la loi fédérale LHand. Ce projet ferroviaire a obtenu une décision d'approbation des plans (autorisation de construire) en force et le financement de l'Office fédéral des transports (OFT). La mise en service de cette nouvelle halte est planifiée par le leb pour la fin de l'année 2024.



Figure 1 : plan de situation halte provisoire leb

Afin de pouvoir garantir un accès sûr et attractif à cette nouvelle halte ainsi que de limiter le prolongement des cheminements d'accès pour un nombre important de voyageurs, la Municipalité propose de réaliser un cheminement d'accès complémentaire aux voiries existantes. Ceci incitera à utiliser un itinéraire sécurisé.

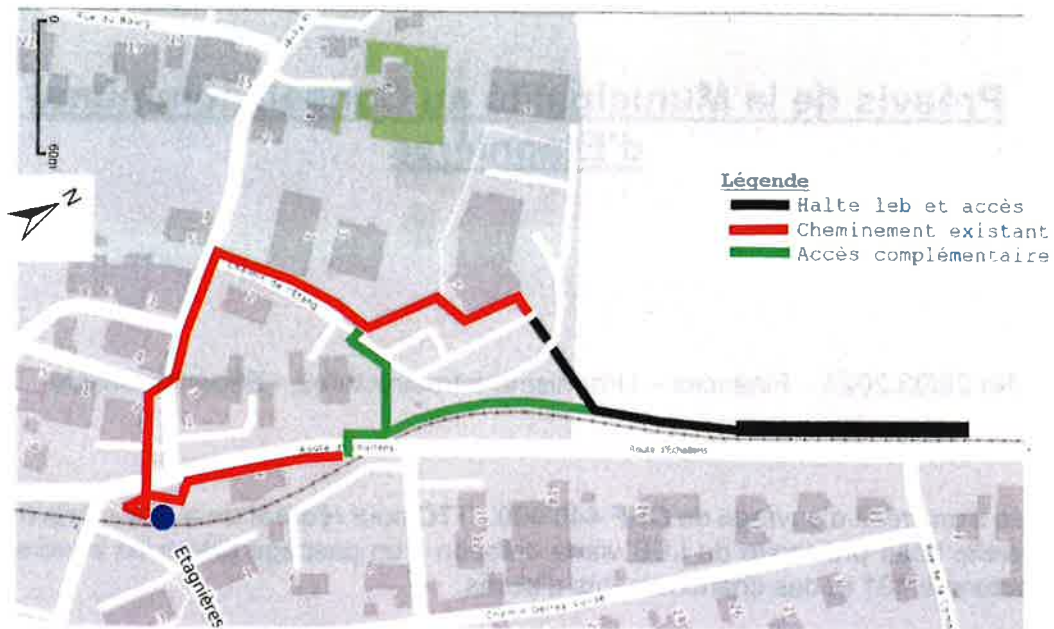


Figure 2 : représentation des cheminements d'accès à la halte provisoire (en noir)

Dans les phases précédentes d'études, l'impossibilité de créer un nouveau passage à niveau et la volonté de limiter les montants d'investissements pour un aménagement provisoire ont guidé les analyses comparatives. Les variantes de passages supérieurs (passerelle par-dessus la route et la voie leb) ou de passage inférieur ont également dû être écartées.

Description du projet retenu

La variante retenue consiste en la création d'un nouveau passage piétons au sud du passage à niveau existant entre le leb et la route cantonale (RC 401) poursuivie par des cheminements d'accès complémentaires en direction de la halte provisoire.

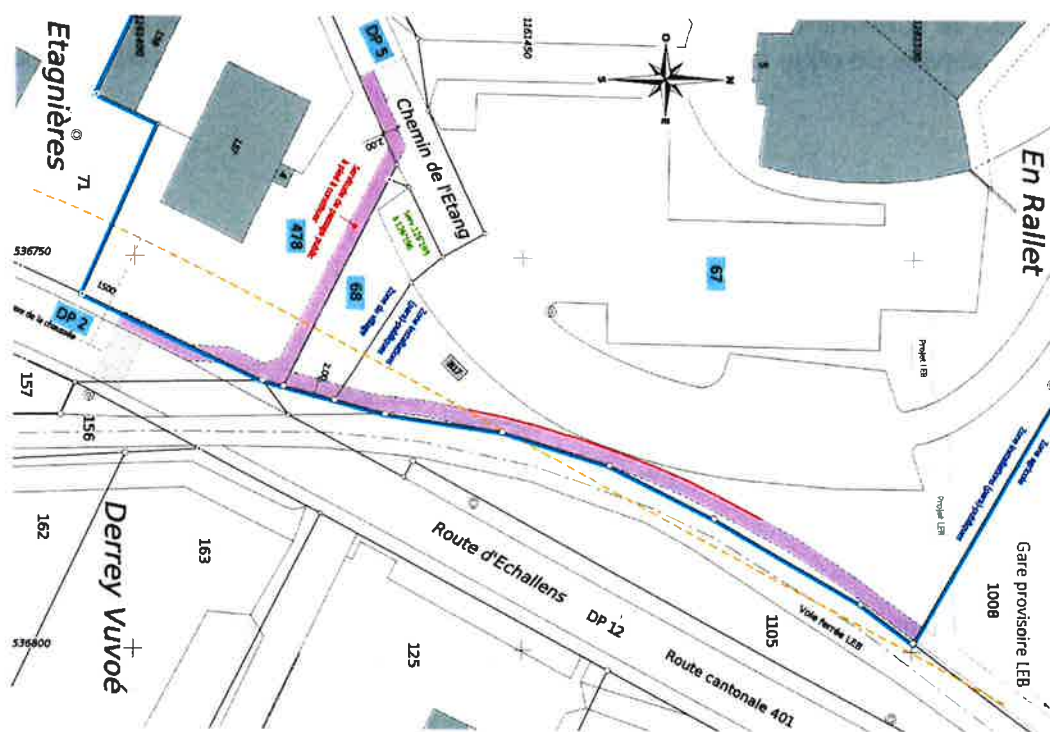


Figure 3 : extrait plan d'emprise de l'enquête publique

La traversée piétonne de la route cantonale sera régulée par une signalisation lumineuse (des feux piétons). Il s'agit d'un complément à l'installation déjà en place pour réguler les carrefours du Bourg et des Crêts. La régulation sera également synchronisée avec les passages à niveau du leb. Le vert sera donné, aux piétons ayant annoncé leur désir de traverser en pressant sur un bouton poussoir, en même temps que les sorties des véhicules des rues du Bourg et des Crêt. Ceci dans un cycle de 90 secondes. Le vert pourra également être donné "gratuitement" aux piétons durant les fermetures des barrières des passages à niveau (c'est-à-dire huit fois par heure).

Avec l'optimisation des temps de fermetures des barrières des passages à niveaux grâce au déplacement du point d'arrêt des trains, la capacité totale du système, en particulier pour le trafic sur la route principale, restera identique à celle avant travaux.

À la suite de préavis positifs reçus des différents partenaires, ce projet a été mis à l'enquête publique du 17 février au 17 mars 2024. Les retours formels des services de l'Etat de Vaud sont attendus pour le printemps. Des conventions seront établies avec les propriétaires fonciers privés impactés.

Coordination avec le projet du tunnel du leb et planning de réalisation

En parallèle au projet de halte provisoire, les études concernant le projet du tunnel du leb se poursuivent à un rythme soutenu. Ce projet comprend la création en souterrain d'une double voie intégrale depuis Les Rippes jusqu'à Assens ainsi qu'une nouvelle gare enterrée pour Etagnières. Des séances d'information au Conseil Communal puis à la population locale seront organisées.

La compagnie de chemin de fer prévoit de transmettre, à tous les partenaires institutionnels, un dossier complet pour consultation préalable d'ici l'été 2024. Les retours de tous les organes seront attendus pour la fin 2024. Le dossier définitif devant être déposé pour la mise à l'enquête au printemps 2025. Sans opposition bloquante ou dépôt de recours de potentiels opposants, la procédure d'autorisation de construire devrait durer environ 24 mois.

Les travaux débuteraient donc, dans le meilleur des scénarios, au printemps 2027. Les emprises nécessaires pour les ouvrages, les travaux et les installations de chantier seront conséquentes.

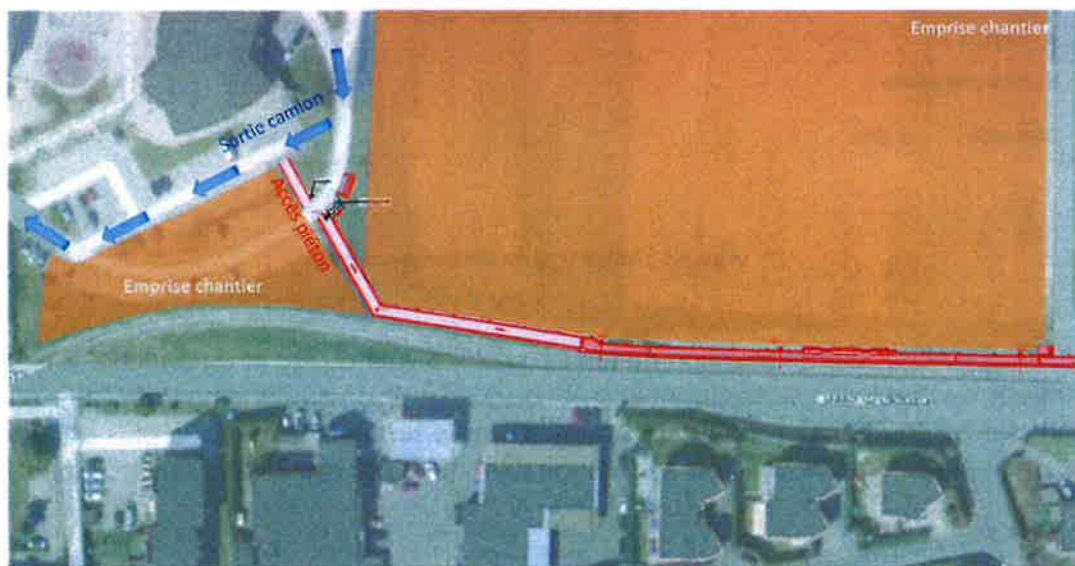


Figure 4 : emprises de chantier - phase 1 tunnel leb

Concernant l'objet du présent préavis, la traversée piétonne de la route cantonale et le chemin d'accès en direction du site scolaire ne sont pas impactés par les emprises du chantier du tunnel. Ils pourront rester en fonction durant toute la durée des travaux. Ils pourront également perdurer au-delà de la mise en service de la nouvelle gare, pendant les travaux de réaménagement du parking de la salle de l'Etang et le potentiel plan partiel d'aménagement (PPA) avec développement immobilier dans ce secteur (horizon 2032-2035). Leur pérennité à long terme dépendra des aménagements définitifs retenus dans ce secteur.

Par contre, la branche Nord de l'accès, entre le parking et la voie du leb, sera condamnée rapidement après le début des travaux préparatoires du tunnel du leb [informations confirmées début 2024]. Au vu des planning actuel, cette branche pourrait ne servir que durant 2,5 ans. Des éventuels retards, que personne ne souhaite, sur la durée des procédures diverses du nouveau tunnel, pourraient potentiellement prolonger la durée d'utilisation possible de la branche nord de cet accès.

Description des ouvrages et travaux à réaliser

Le projet prévoit de réaliser des aménagements les plus légers possibles. Cependant, il s'agit tout de même de pouvoir garantir la sécurité, le confort d'accès et permettre l'entretien même hivernal. De ce fait, il a été retenu de poser une infrastructure complète pour les branches Sud et Ouest avec la pose de bordure et d'enrobé bitumineux (voir plan de situation annexé). Un éclairage public est également prévu.

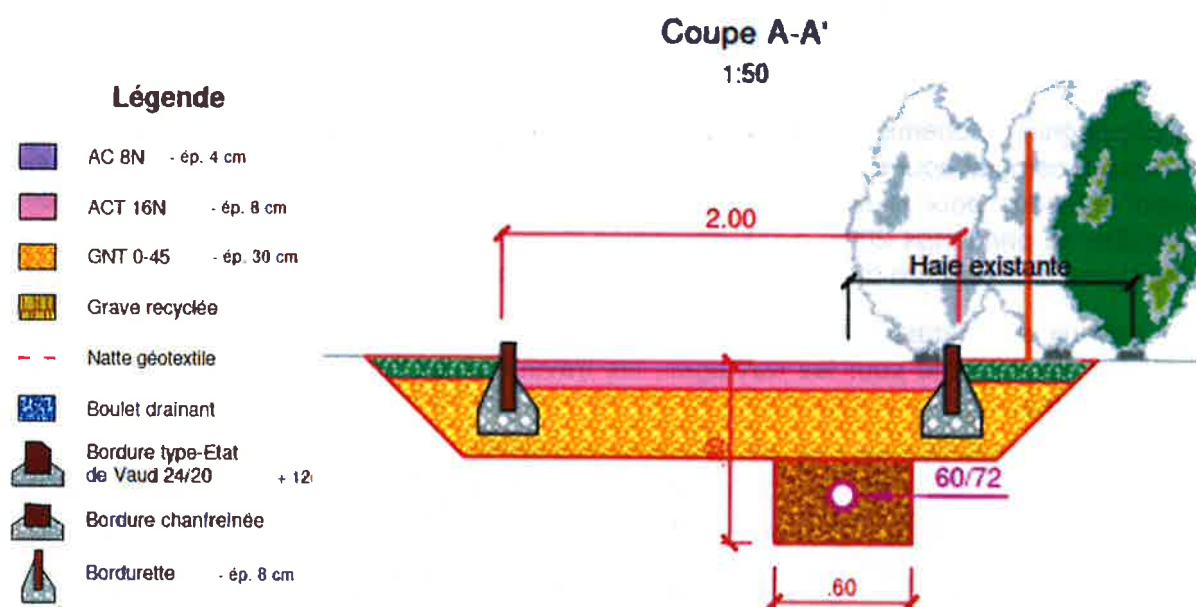


Figure 5 : coupe type du chemin d'accès

Sur la branche Nord, la configuration du terrain entre la voie du leb et du parking, à cause de la différence de niveaux, nécessiterait la création d'un mur de soutènement de 30 à 40 m de longueur. Sa hauteur serait variable. La coupe suivante représente le cas le plus défavorable. C'est cet aménagement, le plus lourd envisageable, qui a été mis à l'enquête publique.

Coupe B-B'
1:50

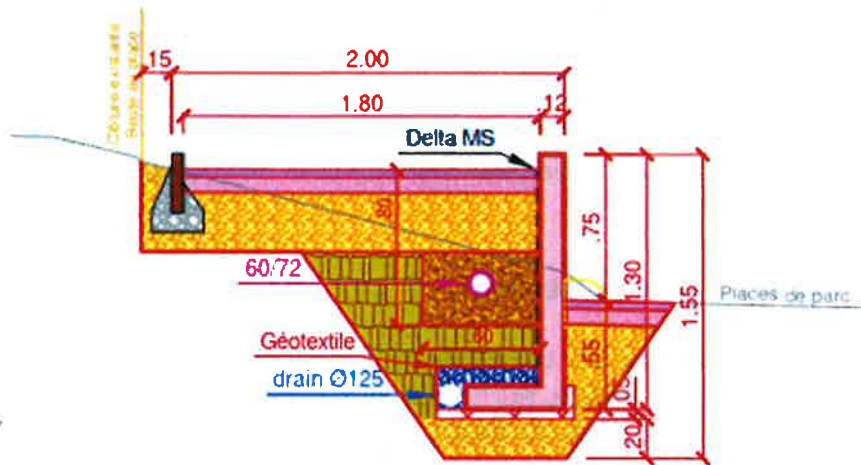


Figure 6 : coupe type du mur de soutènement

Au vu de l'espérance de vie de cette branche Nord de l'accès, à cause du démarrage des travaux du tunnel du leb, au plus tôt au printemps 2027, il semble excessif d'envisager de réaliser un ouvrage aussi conséquent.

Malgré tout, la réalisation d'un cheminement direct est nécessaire car cet itinéraire sera forcément emprunté par des piétons. Des variantes plus légères sont envisageables et permettraient des réductions de coûts.

Il est même possible de réaliser un soutènement léger, p.ex. avec des rondins de bois fichés dans le terrain, et un cheminement moins large 1,50 voire 1,20 m et de mettre juste une couche de grave pour niveler le terrain après avoir décapé la terre végétale. Par-dessus, il est recommandé de maintenir la pose d'une couche d'enrobé bitumineux.

Budget de réalisation

Le budget de réalisation de ce projet a été consolidé sur la base du projet complet, y compris la branche nord.

| Positions | Montant [CHF] |
|------------------------------------|------------------|
| Travaux de génie civil | 234'000.- |
| Eclairage | 32'000.- |
| Paysagisme | 33'000.- |
| Participation abri prot. vélos B+R | 9'000.- |
| Régulation lumineuse et marquage | 32'000.- |
| Démarches administratives | 10'000.- |
| Sécurité de chantier * | 50'000.- |
| Divers et Imprévus, env. 10% | 40'000.- |
| Total TTC | 440'000.- |

* En cas de réalisation des travaux pendant l'exploitation ferroviaire pour les mesures de sécurité voire les plus-values pour travaux de nuit. Ce montant pourrait être économisé si les travaux peuvent se dérouler durant l'été 2024 et les 7 semaines d'interruption d'exploitation ferroviaire entre Cheseaux et Echallens. Ce qui est prévu selon les dernières informations du leb qui envisage ses travaux dès cet été.

En cas de réalisation d'un aménagement léger pour la branche nord et d'une réduction du nombre de candélabres, des économies de l'ordre de CHF 56'000.- pourraient être réalisées.

Conséquences en cas de non-réalisation

Le déplacement de la halte du leb est extrêmement pénalisant par rapport à sa position actuelle, centrée au milieu du village, au niveau du passage inférieur piéton qui permet un accès direct depuis toutes les parties du village.

En cas de non-réalisation des aménagements complémentaires objet du présent préavis, le cheminement d'accès à la halte serait significativement prolongé pour un nombre important de voyageurs. Cela correspond à une augmentation de distance de 360 m (470 m contre 110 m). Pour des personnes à mobilité réduite (PMR), parents avec poussette ou enfant en bas âge, cela représente 7 minutes de trajet. Le temps d'attente au futur passage piéton est équivalent au temps nécessaire pour attendre et prendre l'ascenseur de la gare actuelle.

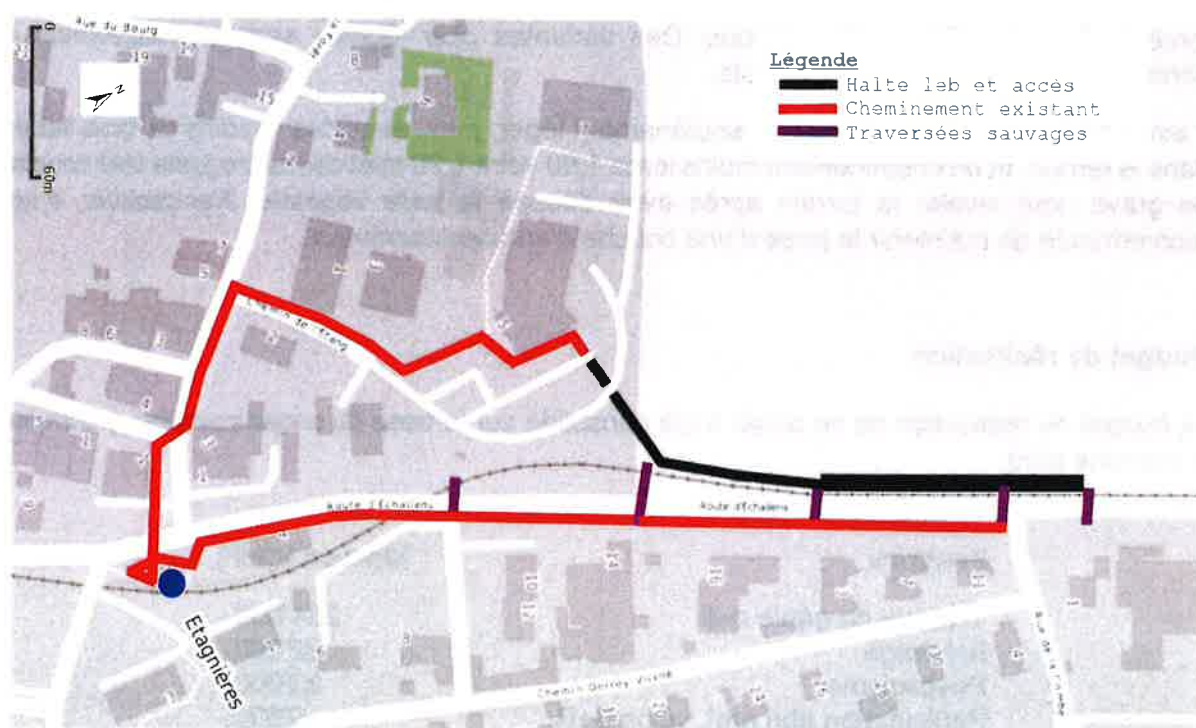


Figure 7 : risques de traversées sauvages

En plus du prolongement objectif du chemin d'accès, il y a des aspects subjectifs et psychologiques qui entrent en ligne de compte. Le fait de devoir se déplacer dans la direction opposée de la ligne directe, en direction de son objectif, impacte significativement le choix. Grâce au complément d'accès, la destination restera en ligne de mire. Pour les personnes arrivant depuis le chemin de la Combe, cet effet sera important. Grâce à l'aménagement complémentaire, le détour pour accéder à la gare ne sera "que" de 410 m (au lieu de 770 m). Dans l'absolu, avec un nouveau passage à niveau théorique à la hauteur de la nouvelle halte

leb, la ligne directe théorique traversant la route ne ferait que 50 m pour atteindre l'extrémité Nord du quai. Le gain avec l'accès complémentaire est donc significatif.

Poursuite du processus

Les procédures d'autorisation de construire se poursuivent avec les services de l'Etat de Vaud.

Les appels d'offres pour les entreprises de travaux ont été réalisés ou sont en cours. Des synergies seront potentiellement envisageables avec les entreprises mandatées par le leb pour la réalisation des travaux de la halte provisoire.

L'objectif est de réaliser ces travaux en même temps que l'interruption d'exploitation ferroviaire du leb durant les sept semaines des vacances scolaires de l'été 2024. Ceci permettrait de diminuer les frais de sécurité et protection du chantier vis-à-vis de la proximité d'une voie ferroviaire et des dangers électriques (lignes de contact et de transport).

Au regard des principes d'amortissement des investissements en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024, ce crédit d'infrastructures sera amorti sur une période de trente ans.

Par ailleurs à la Direction générale de la mobilité et des routes nous a confirmé par courrier du 10 novembre 2023 l'éligibilité de notre projet, uniquement pour la partie B+R et ses liaisons piétonnes avec la future halte ferroviaire provisoire du LEB, en vue d'une subvention aux études et à la réalisation.

Toutefois, ce subventionnement est confirmé sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'Etat et le Grand conseil, dans le courant 2024, d'une deuxième tranche de crédits destinée à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie cantonale des interfaces et assurer le financement de la participation de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs.

Dans l'éventualité de cette acceptation, la subvention potentielle à recevoir pour notre projet viendrait ainsi en diminution de la dépense d'investissement considérée.

Conclusions

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité, entendu les rapports des Commissions de gestion et des finances, d'urbanisme, d'infrastructures et de sécurité routières et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- **Décide d'accepter la demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 440'000.- TTC pour réaliser un accès complémentaire à la nouvelle halte provisoire du LEB via la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401 et des cheminements d'accès**
- **D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix**

La dépense figurera pour CHF 440'000.- dans le compte d'investissement 2024 sous Infrastructures et environnement, postes 430.501.14 : Crédit d'ouvrage passage piétons RC 401, accès provisoire quai LEB.

Elle figurera au bilan sous poste 1410.36 Crédit d'ouvrage passage piétons RC 401, accès provisoire quai LEB.

Les intérêts et les amortissements seront comptabilisés au compte de fonctionnement, chapitre 430- Réseau routier, postes 430.390.00 et 430.331.15, dès l'exercice 2025.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF **13'412'000.-** jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF **440'000.-**

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF **12'972'000.-**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2024 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 14 mars 2024.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre

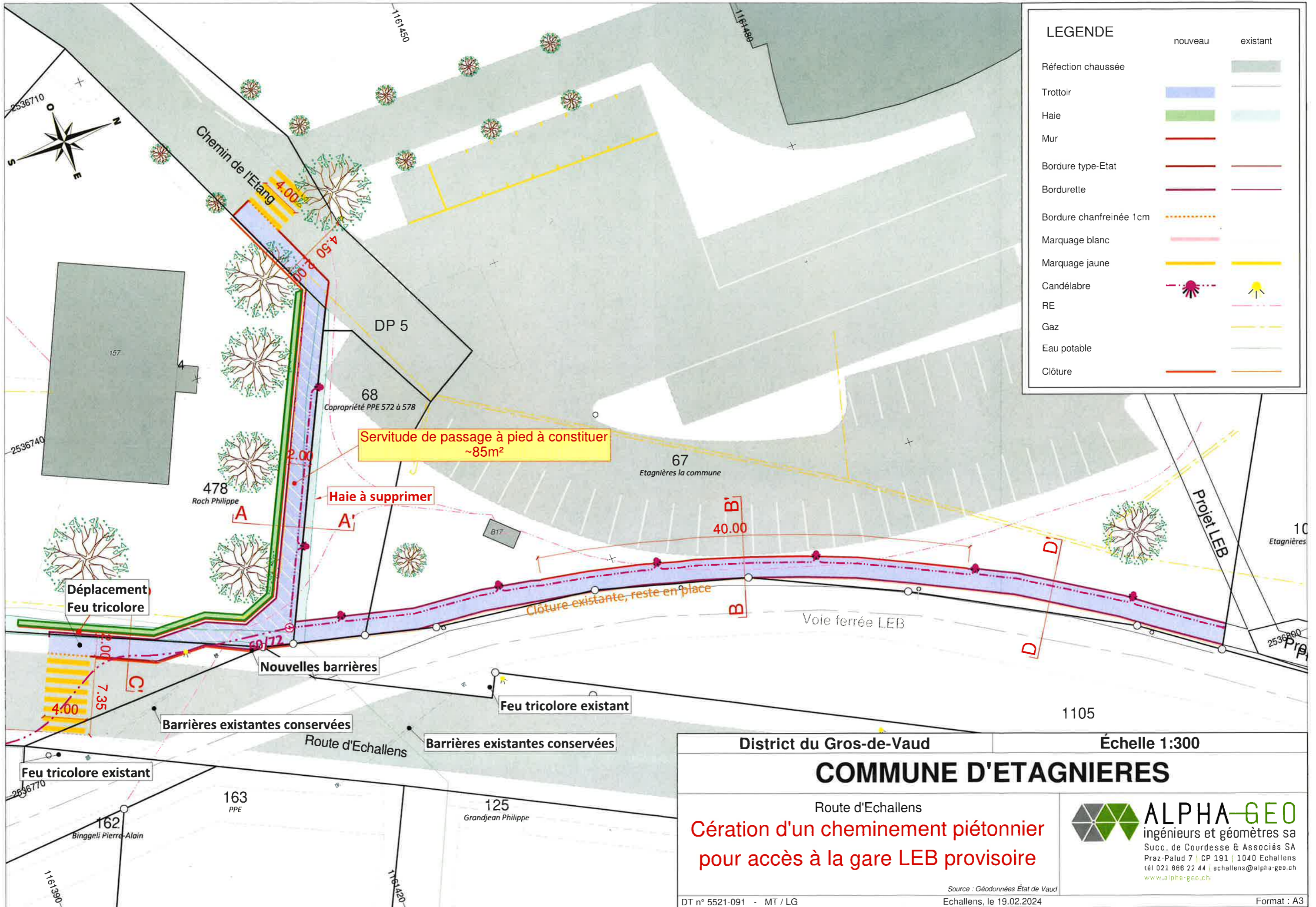


La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 14 mars 2024



| LEGENDE | | |
|-------------------------|---------|----------|
| | nouveau | existant |
| Réfection chaussée | | |
| Trottoir | | |
| Haie | | |
| Mur | | |
| Bordure type-Etat | | |
| Bordurette | | |
| Bordure chanfreinée 1cm | | |
| Marquage blanc | | |
| Marquage jaune | | |
| Candélabre | | |
| RE | | |
| Gaz | | |
| Eau potable | | |
| Clôture | | |

District du Gros-de-Vaud

Echelle 1:300

COMMUNE D'ETAGNIERES

Route d'Echallens

Cération d'un cheminement piétonnier pour accès à la gare LEB provisoire

Source : Géodonnées État de Vaud

Echallens, le 19.02.2024

DT n° 5521-091 - MT / LG

Format : A3

ALPHA-GEO
ingénieurs et géomètres sa
Succ. de Courdesse & Associés SA
Pratz-Palud 7 | CP 191 | 1040 Echallens
tél 021 886 22 44 | echallens@alpha-geo.ch
www.alpha-geo.ch